

## Rencontres virtuelle du 11 février 2021

### Les Tiers Lieux

## Participants

Tom Leblais, Retour aux R'Sources, Ressourcerie à St Geoirs en Valdaine  
Audrey Borelly , projet de Tiers Lieu à St Laurent du Pont  
Catherine Mamet et Laurence Bohrer, projet de Tiers Lieux à La Sure en Chartreuse  
Céline Donot et Pierre Luc Feschet, EpiKulture, projet de tiers lieu / café culture à Novalaise  
Véronique Veyrat, projet de Tiers Lieu « Coeur de fées » à Pontcharra  
Sylvain Mouillac, Roland, Frédérick et Michel La Fabrique Citoyenne Bièvre Est  
Jacques Variengien, collectif écocitoyen Montseveroux Revel-Tourdan Pisieu  
Christian Maffre et Claire Garcin-Marrou, GPS à St Pierre de Chartreuse  
Sylvain Nogues, Chartreuse en transition et Les Amis du Parc  
Jean-Louis Barbon, vice président des Amis du Parc  
Bernard Lanfrey, secrétaire des Amis du Parc  
Emilie Moncarey, EcoLab Les Amis du Parc  
François Descure, EcoLab Les Amis du Parc

## Soirée inter collectifs de citoyens EcoLab

**Deux heures trente de rencontres virtuelles.**

**18 connexions, 9 collectifs représentés.**

L'objectif de la soirée a été d'échanger autour du concept de tiers lieu de manière assez libre. Plusieurs thèmes forts ont été discutés comme la définition du concept de tiers lieu, sa vocation, les liens avec les collectivités territoriales, les structures juridiques, les types de financement et l'activité coworking.

### Définitions ?

Chaque collectif a donné sa vision du concept de tiers lieu. Il semble évident qu'il existe autant de définitions que de projets.

Le principe de 3ème lieu convivial où on se rencontre et se sent bien en dehors de la maison et du travail semble faire l'unanimité.

Des projets naissent du concept et d'autres se voient attribuer/étiqueter le nom de tiers lieu à posteriori sans même l'avoir souhaité.

### Les termes et descriptifs énoncés par chacun

- Lieu d'innovation, de créativité, de diversité.
- Tisser des liens pour travailler, partager des projets professionnels et culturels. Mutualiser des services, être relai pour échanger des outils, des services. Ouvert à tout habitant qui souhaiterait partager un projet.

- Lieu où on est bien après le travail et après chez soi.
- Lieu de partages de savoirs, de compétences, d'échanges socioculturels, de rencontres intergénérationnelles, d'expérimentation, de formation. Lieu de stockage, de partage de matériels. Activité jardin partagé, ateliers.
- Recherche de lien entre les gens, besoin d'un lieu pour que les personnes se retrouvent et échangent autour d'un café, d'une activité ou autre chose.
- Se retrouver puis trouver des synergies, des points communs pour créer des activités.
- Besoin de retrouvailles, besoin de lien.
- Dissocier tierces activités et tiers lieu : espace difficile à définir car tout se mêle, pas d'intérêt à séparer les activités.
- Le sociologue Ray Oldenburg a travaillé sur les lieux hors de la maison et hors du travail dans la sphère publique. Les tiers lieux : lieu de sociabilité, lieu de support de la vie citoyenne et des initiatives sociales. Plusieurs caractéristiques : maison hors de la maison, à plusieurs, outils collectifs au service d'une communauté qui a une culture commune.
- Difficile à définir, ce qui en fait sa force.
- Se retrouver ni au travail ni à la maison, lieu confortable pour échanger faire des activités, porter de la culture sous différentes formes.
- Imparfait et mal défini, c'est l'essence même d'un tiers lieu et il faut que cela perdure.
- Nécessité de liberté dans son organisation pour que le projet évolue au gré des projets de chacun.
- Lieu difficile à définir qui risquerait de perdre sa force et sa poésie si on souhaite séparer les choses.
- Faire ensemble, partager, échanger. Maison du peuple : inter générationnel, inter sociétal, apolitique.

Les Tiers lieux sembleraient être dans la continuité de l'élan de l'éducation populaire, avec les mêmes valeurs : culture, citoyenneté, partage, liberté d'esprit et de paroles, engagement, actions solidaires...

### Vocation des tiers lieux

A la grande majorité, l'essence même de ce type de lieu est le besoin vital de contact, de socialisation, de faire ensemble.

A cela s'ajoute un désir, quasi irrévocable, de liberté. Liberté de construire et de gouverner son projet sans influence extérieure.

### Lieu

Se rassembler autour d'un lieu commun semble être prépondérant pour les collectifs même si ce lieu est voué à évoluer, s'agrandir, déménager.

Des activités hors les murs sont aussi une possibilité en attendant le lieu adéquate.

Différentes possibilités s'offrent aux porteurs de projets :

- locaux mis à disposition par la commune ou par un particulier,
- location privée classique,
- bail emphytéotique : bail de longue durée (30 ans), souvent utilisé pour les bâtiments non louables en l'état type vieille usine, friche, grange à rénover...,
- Repérage des bâtiments vacants, lieux vides,
- Occupation de bâtiments abandonnés (Exemple du projet « L'Après M » : projet de restaurant social et solidaire dans les locaux d'un ancien McDonald's à Marseille).

Certains tiers lieux sont en mouvement, dans une situation précaire (espaces en marge, bâtiments en friche, période de transition) et ne durent pas.

## Liens avec les collectivités territoriales

Les échanges ont été riches d'informations et de diversités.

L'État semble se rendre compte que le mouvement écocitoyen est force de propositions pour une transformation du modèle économique actuel. Les collectifs sont au cœur du renouvellement.

Cet « implication » de l'État soulève le questionnement de récupération politique, de possible bridage et perte de liberté? Un choix dichotomique, un travail en lien ou un fin équilibre, entre rester totalement libre et accepter des aides financières, matériels ou immobilières, est à évaluer pour chaque collectif selon ses convictions, son territoire et ses besoins.

L'installation de tiers lieux peut être mal vu pas les pouvoirs publics car hors norme, décalé, accueillant une population militante, du monde de la culture, des migrants... Aussi, même si ils n'ont pas une vocation politique, leurs actes peuvent l'être, la dimension intellectuelle d'échanges qui en émerge peut être vue comme lieu de contre pouvoir par les municipalités.

Ou au contraire, les tiers lieux peuvent être une aubaine pour des communes qui s'ouvrent et cherchent à accompagner ce type de projet sur leur territoire. Les tiers lieux représentent des valeurs plutôt de gauche, voire écologiques, que des communes peuvent également souhaiter soutenir mais se pose alors la question de la durée de mandat des équipes municipales et du coup de l'autonomie à long terme.

Les tiers lieux peuvent se monter sans prévenir, sans soutien public, voir de manière conflictuelle, puis une fois que le tiers lieu répond aux besoins de retrouvaille et de vie sociale, les pouvoirs publics peuvent se rendre compte de leur utilité.

Le lien avec les structures environnantes (type comité des fêtes, MJC, centre sociaux...) est aussi inter dépendant des communes.

## Financement

Avec le plan de relance, des fonds vont être disponibles pour ce type de projet.

Les communes doivent se rapprocher du mouvement écocitoyen et cela peut être l'occasion d'être reconnu. Un travail en lien entre collectivités et associations/citoyens semble nécessaire, un travail où chacun a sa place et des rôles différents. Les associations et les citoyens font naître des initiatives, les collectivités sont là pour accompagner ces initiatives.

Il pourrait être intéressant de réfléchir à comment se structurer pour avoir des échanges avec des collectivités et des financeurs quels qu'ils soient.

Selon les territoires il existe aussi des budgets citoyens, des budgets participatifs.

(exemple : <https://www.vosprojetspourlasavoie.fr>)

*Voir document annexe réalisé par François, EcoLab.*

## Structures juridiques

Le questionnement du statut juridique a naturellement été abordé concernant les aides financières des pouvoirs publics. Celles-ci étant actuellement versées à des structures juridiques type association.

Citoyens ou collectifs ne relevant pas de cette forme juridique, les communes ne peuvent leur verser de l'argent public.

Il y a nécessité de reconnaissance de ce mouvement, de la parole citoyenne par les pouvoirs publics : pourquoi pas via une charte qui porterait les valeurs citoyennes et qui serait reconnue par l'État.

La problématique de structuration des tiers lieux se pose : besoin réel pour certains, souhait de rester autonome et donc non structuré pour d'autres.

## Coworking

Espace de coworking ou non au sein du tiers lieu, les avis sont multiples. Une fois de plus tout semble question de territoire (urbain/rural) et de définition du concept de coworking.

Pour certains, la connotation business lucratif ne correspond pas aux valeurs du tiers lieu, pour d'autres c'est une opportunité de contact, de rencontres, de mutualisation, de création, d'innovation entre entrepreneurs solitaires et également de financement pour tendre vers un équilibre des activités présentes sur le lieu.